



« Ça te dit La Mortainaise 2018 »

Règlement

1. ORGANISATION :

La « **Ça te dit La Mortainaise 2018** » est organisée par l'association Vik'Azim Caen le samedi 24 novembre 2018. Les Vikings Azimutés renouvellent l'organisation d'un **raid d'orientation par équipe et en semi-nocturne**.

Le principe de la « **Ça te dit La Mortainaise 2018** » est, en un temps limité, de trouver un maximum de balises préalablement placées en milieu naturel par l'organisation. Chaque concurrent dispose de différentes cartes d'orientation mais l'équipe ne peut pas se séparer.

La « **Ça te dit La Mortainaise 2018** » a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dispose donc de toutes les autorisations administratives nécessaires.

2. PARTICIPATION et DEFINITION :

Trois formules « compétition » avec classement sont proposées :

Dénomination des courses	Durée maximale de la course	Age minimum hors FFCO (avec un majeur minimum)	Age minimum licenciés FFCO (sans accompagnement d'un majeur)
Une heure pépère	1h00 max	11 ans	À partir de H/D 14
Deux heures tranquilles	2h00 max	16 ans	À partir de H/D 16
Trois heures en sueur	3h00 max	18 ans révolus	18 ans révolus

2.1. La « **Ça te dit La Mortainaise 2018** » est ouverte à toutes les personnes en bonne condition physique, âgées d'au moins 16 ans (11 ans pour le Noctambule) le jour de l'inscription (autorisation parentale manuscrite à présenter lors du retrait du sac de course).

2.2. « **Ça te dit La Mortainaise 2018** » est ouvert aux équipes comprises entre 2 et 4 personnes. Pour des questions de sécurité, aucun concurrent n'est autorisé à prendre le départ seul.

2.3. Pendant la course, chaque équipe est en autonomie totale (eau, nourriture, matériel, tenues vestimentaires, etc.)

2.4. Chaque équipe engagée doit respecter le code de la route, les instructions de sécurité et les décisions émises par l'organisateur de l'épreuve.

2.5. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant la « **Ça te dit La Mortainaise 2018** ».

2.6. Les informations d'ordre « logistique » (lieux et horaires des départs, etc...) seront régulièrement actualisées sur notre site internet (<http://www.vikazim.fr>). Les concurrents s'engagent à le consulter pour obtenir les dernières infos.

3. MODALITES D'INSCRIPTION :

3.1. L'inscription, la saisie des données administratives, leur transmission ainsi que le paiement se feront via notre plateforme dédiée sur le site <http://www.vikazim.fr/>

3.2. « **Ça te dit La Mortainaise 2018** » est une manifestation de loisir, ouverte à tous, avec des horaires de départ et un temps limite de fermeture des circuits pour des raisons de sécurité, une lecture de puce électronique pour contrôle de passage aux balises sans affichage de temps, sans aucun classement affiché, n'est pas considéré comme compétition, donc il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical.

3.3. L'inscription comprend pour chaque concurrent :

- 3.3.1. Un Pass'orientation délivré par la FFCO pour les non-licenciés
- 3.3.2. Les cartes d'orientation (une pour chaque concurrent)
- 3.3.3. Un doigt électronique SportIdent par équipe (prévoir un chèque de caution)
- 3.3.4. Une fiche d'information contrôle de passage par équipe

3.4. Les tarifs d'inscription et réductions

Dénomination des courses	Tarif/pers (+4€ à partir du 19 nov)
Une heure pépère	10 €
Deux heures tranquilles	13 €
Trois heures en sueur	15 €

3.4.1. -2€ pour les licencié(es) FFCO, FFSU (joindre obligatoirement la licence lors de l'inscription)

3.4.2. -2€ pour les moins de 18 ans

3.4.3. les 2 réductions pouvant se cumuler

3.4.4. Majoration de +4€ à partir du lundi 19 novembre.

4. ASSURANCES :

4.1. Organisation: L'association Vik'Azim, du fait de son affiliation à la FFCO, est couverte auprès de la Maif, par un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur et celle de ses adhérents.

4.2. Par le fait de s'inscrire, chaque participant déclare être conscient des risques inhérents à la pratique de la course d'orientation en milieu naturel et en compétition.

4.3. Chaque participant s'engage à respecter les consignes données lors du briefing d'avant course durant l'épreuve.

4.4. Chaque participant s'engage à renoncer à tout recours, de quelque nature qu'il soit, contre l'organisation pour tous les dommages (accident, blessure, vols, dégâts sur les biens personnels ou autre), se produisant au cours de l'épreuve ou dans le cadre de celle-ci.

4.5. Chaque participant s'engage à ses risques et périls, atteste qu'il est couvert par une responsabilité civile personnelle, qu'il est apte à la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature.

4.6. Les concurrents, en s'inscrivant via internet, attestent avoir lu ce règlement

4.7. Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre d'un raid nature, par son inscription chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé,... de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et tenu civilement responsable en cas de plaintes: des autorités locales, ONF, services de l'Etat ou des propriétaires privés.

5. **SECURITE, Les concurrents s'engagent :**

- 5.1. à assister au briefing d'avant-course et en respecter les consignes.
- 5.2. à ne pas pénétrer sur les zones interdites de passage.
- 5.3. à porter assistance aux personnes en danger.
- 5.4. à respecter le code de la route.
- 5.5. à avertir l'organisation en cas d'abandon.
- 5.6. Tout participant inscrit sera responsable des accidents qu'il provoque.

6. **EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :**

- 6.1. Par équipier :
 - 6.1.1. 1 tenue vestimentaire adaptée avec **un gilet fluo (jambes couvertes conseillé)**
 - 6.1.2. 1 frontale
- 6.2. Par équipe :
 - 6.2.1. un téléphone portable
 - 6.2.2. une couverture de survie
 - 6.2.3. une boussole
 - 6.2.4. un chèque de caution de 60€ pour le doigt électronique SI

7. **DISQUALIFICATIONS et retrait immédiat de la course dans les cas suivants :**

- 7.1. Pollution ou dégradation manifeste des sites
- 7.2. Usage de produits et procédés dopants
- 7.3. Non-respect du code de la route et/ou des injonctions données par les bénévoles signaleurs.

8. **ABANDON :**

- 8.1. En cas d'abandon sur le parcours, l'équipe s'engage à en avertir immédiatement l'organisation à l'aide des numéros de téléphone donnés sur les cartes.

9. **ANNULATION/REMBOURSEMENT :**

- 9.1. Aucun remboursement ne sera effectué à partir du 12 novembre 2018.
- 9.2. L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier le contenu et le règlement de l'épreuve.
- 9.3. L'organisation se réserve le droit d'annuler en dernière minute l'épreuve en cas
 - 9.3.1. de mauvaises conditions météo (vigilance orange ou rouge émise par MétéoFrance)
 - 9.3.2. et/ou d'arrêté municipal de dernière minute
 - 9.3.3. ou d'arrêté préfectoral.

Les concurrents ne pourront alors prétendre à aucun remboursement.